



Regards 77

La Lettre de France Nature Environnement Seine-et-Marne

N° 20 – Février 2021

Editorial

« Que la force me soit donnée de supporter ce qui ne peut être changé et le courage de changer ce qui peut l'être mais aussi la sagesse de distinguer l'un de l'autre. »

Marc Aurèle

En ces temps difficiles, nous avons besoin de force individuelle bien sûr mais aussi collective.

Si on se sent parfois impuissant face à la pandémie, n'oublions pas cette force collective qui permet à notre société de continuer à espérer : chercheurs, personnels médicaux, travailleurs de première ligne, ...

On peut se sentir autant voire plus impuissant face au changement climatique, à cette transition écologique et sociale qui ne prend pas de vitesse, à des catastrophes prévisibles. Là encore n'oublions pas, qu'au-delà de nos actions individuelles, une force collective doit permettre à notre société, à nos sociétés de surmonter ces difficultés.

Les adhérents de France Nature Environnement et bien sûr ceux de Seine-et-Marne, avec de très nombreux citoyens engagés, dans d'autres associations, revendiquent d'être de première ligne.

Anonymes souvent, engagés, chaque jour, ils se donnent, collectivement « le courage de changer ce qui peut l'être ».

Ils se rappellent ce que disait Nelson Mandela : « Le courage n'est pas l'absence de peur, mais la capacité de la vaincre ».

Bernard Bruneau, Président de France Nature Environnement Seine-et-Marne

La mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur Seine : Non à un grand projet inutile !

Un projet :

- *En période de difficultés économiques, chiffré, aujourd'hui, à 343 millions d'euros, alors que des alternatives existent ;*
- *Aux conséquences néfastes sur la ressource en eau, les milieux naturels, la biodiversité ;*
- *Aux impacts négatifs sur le climat ;*
- *Aux impacts sociaux non évalués.*

Nous demandons :

- **Son abandon ;**
- **La mise en œuvre d'un projet alternatif :**
 - S'appuyant sur les infrastructures existantes et le développement intensif du transport de matières par fret ferroviaire (Le transport ferroviaire est le moins émetteur de CO2) ;
 - S'inscrivant exclusivement dans l'intérêt général.

Informez-vous, exprimez-vous !

Signez, faites signer la pétition
proposée par FNE Seine-et-Marne

**[Non à la mise à grand gabarit de la liaison fluviale
entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur Seine](#)**

Pour aller plus loin

[Le blog de FNE Seine-et-Marne](#)

[Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur Seine](#)

[Avis du Conseil Régional Scientifique du Patrimoine Naturel du Conseil Régional d'Île-de-France](#)

Sommaire

CLIQUEZ SUR L'ARTICLE QUE VOUS SOUHAITEZ LIRE

Bientôt une marina avec son port pour la Seine-et-Marne ?

Les sites de stockage de déchets de Moisenay et Fouju

ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray : Sénart, laisse béton !

Les Amis du Val d'Ancœur ou "LAVA" c'est notre nom

Enquête publique « Mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine ».

Aider les oiseaux en hiver

Les oiseaux de « notre région (1) »

Oiseaux de Seine-et-Marne : un guide de terrain pour débiter

Sentinelles de la nature : l'appli des justiciers de l'environnement !

La pandémie nous contraint à décaler

L'Assemblée Générale Ordinaire de FNE Seine-et Marne

En espérant pouvoir la tenir en présentiel avant l'été.

Cependant pour garder le lien, indispensable en cette période,

Une rencontre en visioconférence vous sera proposée

Le samedi 6 mars 2021 à 10 heures.

Bientôt une marina avec son port pour la Seine-et-Marne ?

« Billet d'humeur »

Non vous ne rêvez pas, vous n'êtes pas revenus dans les années 1960-70 qui ont vu fleurir ce type de projet sur nos façades maritimes avec le bonheur que l'on connaît, vous êtes bien fin 2020 et en Seine et Marne. Voici la recette : vous prenez un vieux village briard, un canal mal entretenu, de la Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique (ZNIEFF), du couloir écologique et des espèces protégées, vous mélangez le tout puis là, vous rajoutez votre centaine d'anneaux pour bateaux à moteur et surtout n'oubliez pas vos 260 logements. Pimentez avec une perte de surface agricole. Accompagnez de préférence avec un impact éventuel sur la zone Natura 2000 voisine et d'un bon verre issu du réservoir de biodiversité local.

Votre plat est prêt, il n'y a plus qu'à le déguster après une petite concertation publique de circonstance. Indigeste me direz-vous ? Mais non, vous avez certainement très mauvais goût ou mauvais esprit...

Cette « tambouille » est en fait un projet en passe de devenir une réalité sur la commune de Coupvray au Nord- Ouest de la Seine et Marne. Coupvray, « Village de caractère», est bordé par le canal de Chalifert qui court-circuite la Marne à cet endroit pour rejoindre Meaux. Cette localité fait partie de Val d'Europe Agglomération déjà excessivement impactée par une urbanisation intensive, le parc « Disneyland », ranch « Davy Crockett » et autres « villages Natures ».

Le site choisi est l'un des plus écologiquement remarquable de la commune et de la communauté d'agglomération qui n'en comportent que très peu.

Le souhait formulé, semble-t-il , serait que cette opération qualifiée d'intérêt général au travers d'un périmètre Disney élargi. Mais à qui profitera cet aménagement ? Certainement pas à la majorité de la population.... L'intérêt général ne serait-il pas plutôt alors de préserver cet endroit au regard de sa valeur écologique ?

Quelles sont donc les motivations qui poussent les décideurs à proposer ce type de réalisation allant à contre- courant des enjeux climatiques et environnementaux actuels ? Est-ce le besoin de satisfaire un égo personnel, l'appétit des promoteurs ou bien les deux?

J'oubliais un dernier détail : la future passerelle, sur le chenal du port, vous vous en doutez n'est évidemment pas à visée écologique. Elle n'est pas non plus prévue pour les personnes handicapées, un comble tout de même pour un village qui s'enorgueillie d'être le berceau natal de Louis Braille ...



Coupvray : la maison natale de Louis Braille, (1809-1852), inventeur de l'écriture universelle pour les aveugles.

Pour aller plus loin, vous pouvez consulter le dossier de la concertation préalable et les contributions dont celle de France Nature Environnement Seine et Marne sur :

<https://www.valdeuropeagglo.fr/concertation-prealable-port-de-plaisance-de-coupvray/>

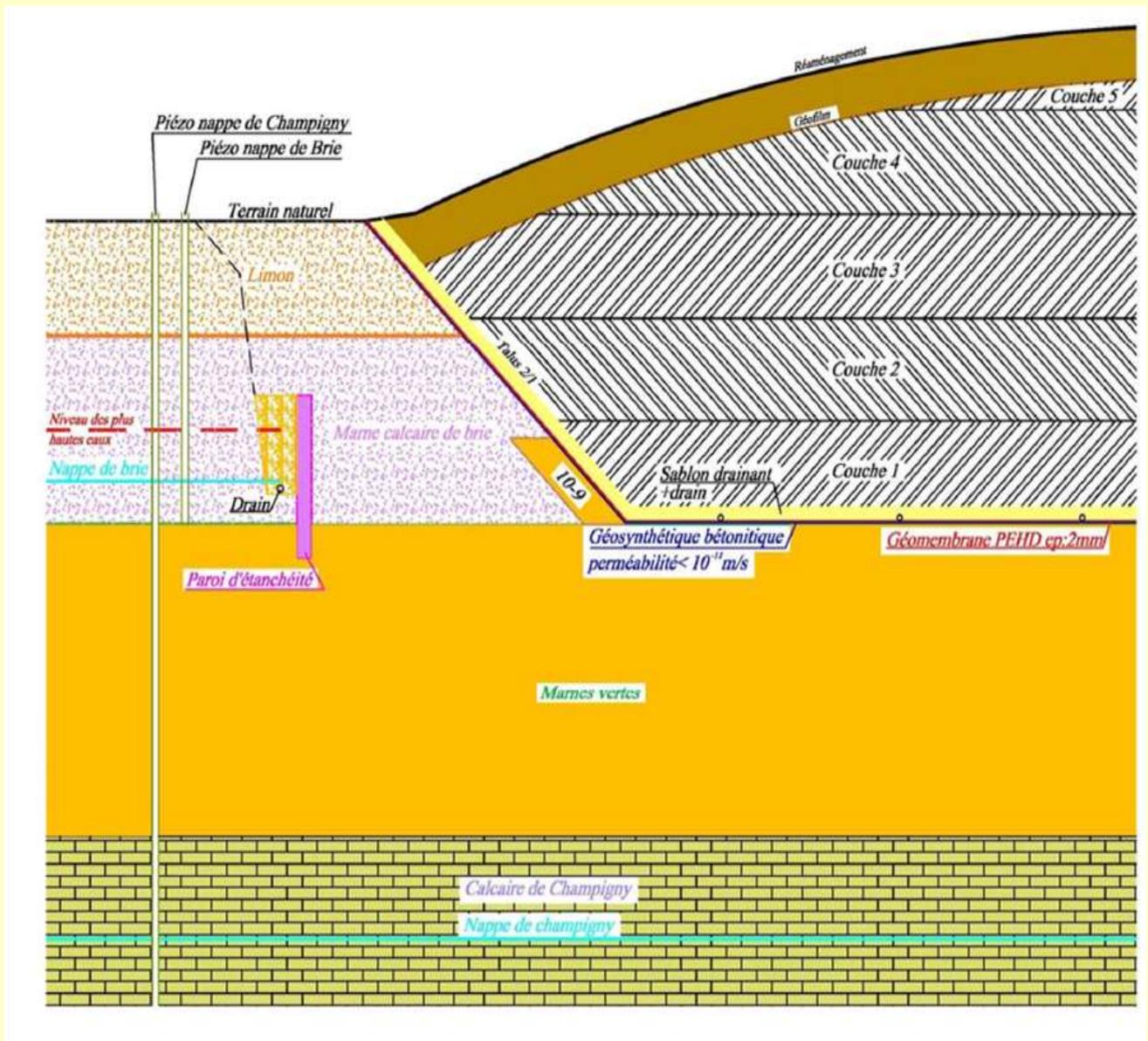
Claude Gautrat, Vice-Président de FNE Seine-et-Marne.

Les sites de stockage de déchets de Moisenay et Fouju

Les rapports examinés en préfecture et les résultats des procédures juridiques sont consultables sur le site [Mieux Vivre à Blandy](#)

Il s'agit de deux sites de stockage bien distincts gérés par la Société Routière de l'Est Parisien (REP), filiale de Véolia. À chacune des réunions de la Commission de Suivi des Sites (CSS) d'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Moisenay et Fouju, les associations locales de défense de l'environnement et France Nature Environnement Seine-et-Marne examinent attentivement les conditions annuelles d'exploitation et n'hésitent pas à rappeler les risques de pollution encourus par la nappe aquifère du calcaire de Champigny au regard des conditions d'exploitation de ces sites par le passé.

- Le site n°1, aujourd'hui fermé, en contrôle continu, est situé sur le territoire de la commune de Moisenay au lieu-dit « Les Bonnes ».
- Le site n°2, en exploitation, est situé sur les territoires des communes de Moisenay et Fouju.



Site n°1 dit « Les Bonnes »

Ce site est fermé, mais en contrôle continu dit de post-exploitation.

Localisation

Il est situé dans la partie nord-est du territoire de la commune de Moisenay, en bordure de l'autoroute A5 et de la ligne TGV Paris-Lyon, en face de l'entrée du site n°2, sur la route départementale n° 215 Champeaux - Vaux-le-Vicomte.

Sa superficie est de 7,7 hectares.

Historique

Dès 1971, la municipalité de Moisenay a autorisé la création, sur son territoire, d'une décharge ménagère exploitée par la CGEA (ancienne filiale de Véolia) puis les établissements Vendrand. Ensuite, celle-ci fut étendue sur le territoire de Fouju.

En 1971 et durant les années qui suivirent, les précautions d'exploitation étaient très insuffisantes et la pollution du sous-sol inévitable.

Depuis 1990, la société REP exploitait ce site, fermé en 2007.

À l'inventaire national des sites pollués de 1994, ce site apparaît sous le numéro 770009.

En 2016 et les années qui suivent, cette même base de données dénommée « BASOL » du Ministère de la transition écologique et solidaire écrivait (aujourd'hui, le lien fourni par le ministère est inopérant) :

« Description du site sur Fouju (la commune de Moisenay est également concernée).

Carrière de calcaire remblayée avec des ordures ménagères comportant notamment des cendres de la société Affimet. Des dépôts de déchets ont été réalisés au contact de la nappe phréatique des calcaires de Brie. Cette nappe, non utilisée pour l'alimentation en eau potable, présente des traces de pollution à l'aval hydrologique du site. Pour maintenir la pollution au niveau de la décharge, une paroi étanche d'isolation a été imposée par arrêté préfectoral du 16 septembre 1999. Cette paroi a été créée sur toute la périphérie du site (longueur 3,5 km) afin de confiner la pollution à l'intérieur de celle-ci et ainsi de protéger la nappe circulant autour de la décharge. Les travaux ont débuté en novembre 2000 et se sont achevés fin 2001. La réalisation de la paroi a fait l'objet de nombreux contrôles de qualité visant à s'assurer de son étanchéité. En outre, le site dispose d'un réseau de surveillance de la qualité des eaux souterraines. Les analyses sont effectuées trimestriellement. Les résultats d'analyses des eaux de la nappe effectués de 2001 à 2015 à l'aide du réseau de surveillance indiquent que la paroi étanche d'isolation hydraulique semble remplir efficacement son rôle ; il est constaté en effet une diminution des paramètres significatifs de la pollution par rapport aux résultats obtenus avant mise en place de la paroi étanche. Les eaux polluées confinées à l'intérieur de la paroi font l'objet de pompages pour traitement extérieur. »

L'analyse des associations de défense de l'environnement

Les résultats d'analyse sont présentés tous les ans par l'exploitant devant la CSS. Ces réunions ont lieu en préfecture.

Si une paroi étanche a été mise sur toute la périphérie de ce site n°1, on est en droit de se poser la question sur la pollution inévitable du sous-sol due aux déchets posés sur le fond du site en début d'exploitation. De plus, la couche de marnes vertes sur laquelle repose aussi bien le site n°1 que le site n°2, n'a pas une épaisseur linéaire.

C'est pourquoi, les associations locales de défense de l'environnement « Mieux Vivre à Blandy » et « Bien Vivre à Moisenay » ont saisi la justice à deux reprises et ce, sur plus de 10 ans, pour attirer l'attention des autorités sur les risques de pollution de la nappe aquifère du calcaire de Champigny qui alimente en eau potable le sud-est de la région parisienne.

Suite aux rapports et plaidoiries étayés des deux associations tout au long de ces dix années, le Tribunal administratif a annulé les arrêtés préfectoraux de 1998 et 2007. Si en 1998 la justice a retenu la non-conformité avec les Plans d'Occupation des Sols (POS), en 2007 elle a longuement développé et pris en considération les risques environnementaux.

Situation actuelle

Les contrôles sont effectués tous les trimestres pour les lixiviats, « jus » issu des déchets, tous les semestres pour les eaux de ruissellement et les eaux souterraines (nappe des calcaires de Brie).

En conclusion, dans le rapport présenté par la REP et le laboratoire BURGEAP en 2019, il est écrit « *Au regard des éléments présentés, le site de Moisenay-Les Bonnes ne semble pas avoir un impact en aval proche du site sur la qualité de la nappe* ».

L'attention des autorités a été attirée par les représentants des associations sur le « **ne semble pas** » en refaisant un bref historique du passé (décharge Vendrand, etc.).

Une telle prudence dans la conclusion de ce rapport, corrobore bien les craintes de pollution possible exprimées depuis des années par les associations de défense de l'environnement.

Site n°2 sur les territoires des communes de Fouju et Moisenay

Localisation

Le site est situé dans la partie sud-ouest du territoire de la commune de Fouju et dans la partie nord-est du territoire de la commune de Moisenay, en bordure de l'autoroute A5 et de la ligne TGV Paris-Lyon. Son accès se fait par la route départementale n° 215 Champeaux - Vaux-le-Vicomte.

La superficie autorisée de l'installation de stockage s'élève à environ 40,5 hectares.

Situation actuelle

La mise en exploitation du présent site a commencé dans les années 1990. Le droit d'exploitation prend fin en 2024. la REP aura ensuite deux années pour réaménager le site et le mettre en post-exploitation.

Ce site est réglementé par les arrêtés préfectoraux de :

- 2016 qui a abrogé celui de 2014 ;
- 2018 qui autorise l'exploitation du casier 5 en mode bioréacteur.

La technologie du bioréacteur consiste à accélérer les processus de dégradation et de stabilisation des déchets enfouis dans une enceinte confinée : toutes les faces d'un bioréacteur sont complètement étanchéifiées.

L'autorisation est donnée pour la réception de 85 000 tonnes de déchets par an avec un apport journalier maximum de 400 tonnes. L'installation de valorisation énergétique du biogaz a été mise en service en mars 2009 et la mise en service du stockage de broyage de bois en 2010.

Les lixiviats des casiers d'enfouissement sont traités par osmose inverse. Seuls les déchets classés non dangereux sont admissibles (article R.541-8 du code de l'environnement).

L'amiante, le plâtre, les déchets liquides, les explosifs, les déchets radioactifs sont interdits.

Pour ce qui concerne les déchets radioactifs, tous les camions passent au détecteur avant d'entrer sur le site. En 2019, les déchets provenaient de Seine-et-Marne (695 tonnes), des Yvelines (1 411 tonnes), de l'Essonne (16 330 tonnes), des Hauts-de-Seine (44 tonnes) de Seine-Saint-Denis (4 tonnes), du Val-de-Marne (4 677 tonnes), soit un total de 82 161 tonnes.

Martine Turgis, Trésorière de FNE Seine-et-Marne

ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray : Sénart, laisse béton !

Le projet de la ZAC de Villeray à Saint Pierre du Perray (91) , à la limite de l'Essonne et de la Seine-et-Marne, prévoit la construction de 1270 nouveaux logements sur des terres agricoles (près de 37 ha) appartenant à l'Opération d'intérêt National (OIN) de Sénart.

L'ex « ville nouvelle » de Sénart est toujours sous la férule de l'Etablissement d'Aménagement Public de Sénart (EPA Sénart), même si elle fait partie maintenant de la grande agglomération Grand Paris Sud, avec Evry, Corbeil, etc.

Cette opération soulève de vigoureuses oppositions, à commencer par les habitants de Saint Pierre du Perray et de la commune voisine de Saintry (91), à l'origine d'une pétition ayant recueilli près de 50 000 signatures, bien au-delà de la population du territoire directement concerné :

<https://www.mesopinions.com/petition/nature-environnement/stop-betonisationexcessive-nos-territoires-projet/108207>

Le collectif associatif Grand Paris Sud Ecocitoyen (GPSE)* a écrit, le 10 novembre 2020, à l'EPA Sénart et à l'Agglomération GPS pour leur faire part de ses profondes critiques vis-à-vis de ce projet, mais aussi, des conditions actuelles du développement forcé de Sénart.

On peut trouver le courrier intégral sur le site de GPSE : <http://gpse.e-monsite.com/>

Le nouveau maire de saint Pierre du Perray s'est lui-même déclaré réticent vis-à-vis du projet en l'état, même s'il reconnaît que sa commune a besoin de logements supplémentaires. Ancien président du Syndicat d'Agglomération Nouvelle (SAN) de Sénart en Essonne, il avait alors pourtant approuvé les projets de l'EPA !

Certes, la mission de l'EPA Sénart est de construire du logement dans le cadre de l'OIN, avec un objectif confirmé de 1000 logements par an pendant 15 ans, selon le Contrat territorial signé en 2013 entre les SAN de Sénart et l'Etat. A l'époque, cela avait été contesté par les associations environnementales de Sénart. Cet objectif inscrit il y a déjà 7 ans dans ce contrat, mérite d'être revu à la lumière de l'évolution actuelle de la ville nouvelle, loin d'être harmonieuse, et des besoins de ses habitants :

- Malgré la réalisation du tronçon du Transports Collectifs en Site Propre (TCSP) TZEN 1 entre les gares de Corbeil et Lieusaint-Moissy, les problèmes de transports ont perduré dans la mesure où les flux de voyageurs ainsi drainés, se sont ensuite retrouvés prisonniers des goulots d'étranglement de la ligne D du RER, du côté d'Evry ou de Melun, L

Les 3 à 4000 nouveaux habitants prévus dans le projet de ZAC de Villeray ne feront que venir grossir ce flux de voyageurs dans les conditions actuelles insatisfaisantes. Il ne faut pas compter non plus sur les voies de communication routières, Pont de Corbeil, Pont de la Francilienne qui connaissent déjà régulièrement de nombreux pics de saturation.

- Depuis la connexion établie entre l'autoroute A5 et l'A6 via la Francilienne, le ratio emploi/habitant de Sénart s'est amélioré mais il est encore très insuffisant pour permettre la fixation sur place d'un assez grand nombre d'actifs. La priorité retenue il y a 20 ans au développement de la grande logistique, facilitée par la proximité des grandes voies de communication, n'a pas permis d'améliorer significativement cet état de fait.
Beaucoup de terres agricoles ont été consommées pour l'accueil de cette logistique XXL (200 ha pour le parc A5 seul), pour un bénéfice non substantiel pour l'emploi. Cela a généré un trafic de centaines de milliers de camions par an venant renforcer les difficultés de circulation, sans compter la pollution de l'air engendrée.
- La pression de l'urbanisation sur l'environnement naturel du territoire de Sénart se renforce. La préservation des corridors de déplacement de la faune est de plus en plus difficile, la biodiversité est menacée par le nombre croissant de routes, constructions diverses qui maillent petit à petit le terrain. Les tentatives de prise en compte par l'EPA Sénart de la préservation de cet environnement sont trop tardives et insuffisantes pour inverser une tendance lourde toujours à l'œuvre. Une des conséquences néfastes de l'urbanisation intensive est la désorganisation du réseau hydrologique.
- Parmi les terres de Sénart consommées massivement pour la construction de logements et d'activités, peu ont été réservées pour les besoins alimentaires de sa population, c'est la grande culture qui prédomine toujours. Pourtant, le Projet de Territoire adoptée en 2016 lors de sa création par la nouvelle agglomération Grand Paris Sud fixait un objectif ambitieux d'autonomie alimentaire du territoire. Nous en sommes encore très loin et nous ne voyons pas de volonté et surtout d'actes d'ampleur de la part de l'Agglomération et de l'EPA Sénart pour permettre les conditions proches d'une telle autonomie. Il est pourtant nécessaire de sanctuariser une partie significative des terres disponibles si l'on veut vraiment atteindre à terme cet objectif.

Le développement du territoire de Sénart reste donc fortement déséquilibré, malgré les adaptations successives réalisées, la pression urbanistique continue à s'exercer. Cette pression doit être allégée pour permettre au territoire de « souffler » et de choisir d'autres voies de développement. Pour cela, il faut d'abord limiter la construction de logements nouveaux. Désormais la pause s'impose ! Le Contrat territorial passé en 2013 par Sénart et l'Etat doit être revu et corrigé, le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de Grand Paris Sud en préparation doit intégrer fortement cette demande d'équilibre territorial.

Grand Paris Sud Ecocitoyen, Collectif associatif regroupant des associations de France Nature Environnement agissant au sein de la Communauté d'Agglomération Grand Paris Sud

Les Amis du Val d'Ancœur ou "LAVA" c'est notre nom

Le val d'Ancœur est une vallée où coule une rivière qui prend sa source à Bailly-Carrois près de la ferme d'Ancœur d'où le nom de ru d'Ancœur. Après un trajet de 25 km, la rivière rejoint le bassin de la Poële du château de Vaux le Vicomte pour se jeter dans l'Almont affluent de la Seine. Ce petit cours d'eau, est bordé de bois, de prairies, de champs et comporte deux ENS, les Bordes de Chalonges à Bombon et le verger du Pont d'Ancœur à Saint Méry.

Ce paysage bucolique à l'est de Melun est aussi une zone Sévés Haut entre la raffinerie Total et l'usine d'engrais de Boréal à Grandspuit-Bailly-Carrois, l'usine de collecte du brut à Saint Méry et nos différents puits de pétrole à Bombon, Champeaux, Andrezel, Saint Méry, Blandy les Tours, sans oublier la décharge de Moisenay-Fouju. Et pour ajouter au paysage, nos grandes mono cultures.

En 2011, nous nous sommes mobilisés contre l'exploration et l'exploitation du pétrole de schiste. L'interdiction de la fracturation hydraulique a mis un terme à notre engagement.

De cette opposition est née notre association, avec l'envie de tisser des liens, de réaliser des projets collectifs. Notre association est née le 31 mai 2011.

Rapidement, nous avons adhéré à Nature Environnement 77, pour faire partie d'un réseau et pour être tenu informés.

Une idée majeure est ressortie, celle de créer un verger participatif. Ce projet a retenu toute l'attention de l'équipe communale de l'époque. Une terre agricole située dans un espace naturel sensible était disponible. Nous avons conclu une convention de prêt du terrain à titre gratuit et notre aventure a pu se concrétiser. Ce coup de pouce de la commune a été déterminant pour la pérennité de notre association, le verger est notre poumon. Le soutien de la commune ne s'est jamais relâché.

Nous avons creusé, planté des arbres fruitiers, des pommiers endémiques, des pruniers, des cerisiers, etc. Soit une soixantaine d'arbres en 9 ans. Les premières plantations ont été réalisées en février 2013 et ont été financées par les dons des habitants de la commune et des adhérents.

Si le verger du Pont d'Ancœur et son rucher sont notre ciment, il faut y ajouter nos randonnées hebdomadaires, nos rendez-vous annuels que sont le repas champêtre en juin, la fête de la pomme en octobre, autant d'occasions pour se rencontrer et papoter...

Pour autant si nos valeurs écologiques sont partagées par la majorité des adhérents, les actes militants ne sont pas aux rendez-vous. Par exemple, peu d'entre nous ont participé aux rencontres "Nous voulons des coquelicots".

C'est ainsi, nous naviguons en "père peinard" dans les vallées du Ru d'Ancœur, cultivant le respect de la nature et le bien vivre ensemble.

Bien sûr nous avons fait diverses tentatives pour sensibiliser les "consciences" sur la protection de l'environnement comme :

- Balades commentées avec Almont Nature Environnement ;
- Actions pédagogiques avec le RPI dans le cadre des sciences participatives ;
- Projections de films sur l'écologie, la vie des abeilles, avec une participation variable, un peu décevante. Nous avons le projet de développer ce type de rencontre en s'appuyant sur le savoir-faire de la Fédération Départementale des Foyers Ruraux de Seine et Marne "FDFR77", projet en standby, COVID oblige.

Notre association vit sur un rythme de croisière tranquille, nous souhaitons avoir une action et une reconnaissance locale. Nos randonnées en petit groupe nous vont bien, nous fuyons les compagnies de 50 marcheurs et plus, ce qui explique l'absence de publicité sur nos actions.

Nous essayons de coopérer avec les associations locales qui partagent les mêmes valeurs environnementales et sociétales que nous : Mieux Vivre à Blandy, APRINA jeune association qui agit sur le périmètre de Guignes-Mormant. Nous avons également un partenariat régulier avec une autre association du village "Sing Sing Song" dont la vocation est de promouvoir et produire des spectacles d'art vivant. Cette collaboration, nous permet de donner de la couleur à nos animations, notamment lors des fêtes de la pomme.

Vivement la fin du COVID, pour retrouver le plaisir de cheminer ensemble et de reprendre nos projets suspendus.

Portons-nous bien, portez-vous bien !

Georges Le Fevre, Président

Enquête publique « Mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine ».

Du lundi 18 janvier 2021 à 9h00 au jeudi 18 février 2021 à 17h00 inclus.

VNF (Voies Navigables de France) porte un projet de mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur-Seine. Le tronçon « Nogent-sur-Seine/Bray-sur-Seine » est actuellement officiellement accessible à des bateaux de 650 tonnes ; le projet prévoit de le mettre au gabarit européen soit 2500 tonnes.

Nous sommes bien conscients de certains avantages du transport fluvial mais le projet tel qu'il est conçu génère de grandes inquiétudes : impacts environnementaux sur la zone exceptionnelle de la Bassée : zones humides, continuités écologiques, respect de la directive cadre sur l'eau, impacts sur les risques d'inondations et d'étiage, impacts sur l'alimentation en eau potable...L'utilité du projet est sujette à caution : estimations de trafic imprécises, condamnation de la batellerie artisanale, non prise en compte des possibilités de transport ferroviaire ...La mise à grand gabarit du tronçon à l'aval dans les années 70 a induit d'importantes nuisances (diminution des zones naturelles d'inondations, artificialisation de berges, mesures compensatoires promises non réalisées...).

Le dossier est accessible en ligne via le lien ci-dessous :

[Enquête publique unique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux et des acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de la mise à grand gabarit de la Seine](#)

Vous pouvez y consulter la totalité des pièces du dossier, les contributions et déposer vos avis et remarques.

Ce dossier est très volumineux, si vous le souhaitez-vous trouverez des points essentiels dans l'avis de l'Autorité environnementale suivi du mémoire en réponse de VNF (lien ci-dessous).

[Avis délibéré de l'Autorité environnementale sur la mise à grand gabarit de la liaison fluviale entre Bray-sur-Seine et Nogent-sur Seine](#)

Nous sommes à votre disposition pour toute information complémentaire.

NOUS REVIENDRONS TRES PROCHAINEMENT SUR LE SUJET

Exprimez-vous, l'enquête publique est faite pour ça.

Aider les oiseaux en hiver

Les mangeoires

Pour les oiseaux présents sur notre territoire, l'hiver est la saison la plus meurtrière. Pourtant ils craignent moins le froid que le manque de nourriture.

Il est bon de donner aux passereaux, pendant l'hiver et jusqu'au début du printemps, des graines de tournesol.

Il n'y a pas de dose à respecter, un oiseau cesse de manger dès qu'il est rassasié.

Pour cela, vous pouvez fabriquer des mangeoires (photos ci-dessus) vous-même avec quelques planches, des clous, du grillage.

Vous pouvez en disposer dans plusieurs endroits, mais attention installez-les à l'abri des prédateurs (les chats, ...). Il ne faut pas orienter la mangeoire côté exposé aux intempéries.

Pensez à nettoyer régulièrement les mangeoires. Les moisissures et les excréments peuvent apporter des maladies (salmonelle), voire la mort de l'oiseau.

Certains passereaux (tourterelles turque, moineaux, pinsons...) aiment se nourrir au sol. Vous pouvez aussi leur installer un abri mangeoire au sol.

Au début du printemps, diminuez progressivement le volume de nourriture pour que les oiseaux s'habituent de nouveau à rechercher leur nourriture dans la nature.

Les aliments nocifs

Il est recommandé de ne pas donner de biscottes, de pain sec, de noix de coco desséchée, de riz cru et de restes de pâtisseries qui peuvent gonfler dans l'estomac, provoquer des troubles digestifs, voire générer la mort de l'oiseau.

Ne jamais donner aux oiseaux de lait, de larves de mouches, de graines de lin ou de ricin qui sont toxiques.

La Pie Verte Bio 77

Les oiseaux de « notre région (1) »



Ascenteur mouchet bagué



Ascenteur mouchet



Bouvreuil femelle



Chardonneret élégant
Verdier d'Europe male



Chardonneret élégant



Fauvette à tête noire



Gros-bec casse-noyaux



Mésange bleue



Mésange charbonnière

Photos de Joël Savry (avec nos remerciements)

Oiseaux de Seine-et-Marne : un guide de terrain pour débuter



Sommaire

Introduction	3
Comment utiliser ce guide ?	4
Que va-t-on trouver dans une page ?	5
Quelques observations utiles pour identifier un oiseau	6
Biologie des oiseaux	10
Classement des oiseaux par milieux	16 à 97
Les milieux humides	16 à 37
La campagne	38 à 63
Villes, villages et jardins	64 à 79
Les bois	80 à 97
Vous pouvez les apercevoir ou les entendre !	98
Les chouettes et les hiboux	100
Les migrations	104
Le marquage des oiseaux	108
Glossaire	110
Pour prendre votre « envol »...	112
Index	115

2

Que va-t-on trouver dans une page ?

La taille de l'oiseau, indiquée par le curseur placé sur la bande colorée en bordure de page. Le curseur situe l'oiseau par rapport à d'autres oiseaux selon un ordre croissant.

Le nom commun et le nom latin

Une photo

Une "vignette" indiquant dans certains cas la forme du bec (voir page 8).

Une autre vignette signalant d'autres milieux où l'oiseau peut se rencontrer.

Un texte dans lequel on trouvera des éléments de découverte qui sont :

- > Les moyens de reconnaître l'oiseau
- > Son habitat
- > Son alimentation
- > Sa reproduction
- > Quelques éléments de son comportement.

Pour faciliter l'identification de l'oiseau nous avons mentionné, lorsque c'était possible, un trait de caractère qui lui est particulier. Vous trouverez ce point sous l'appellation "le plus de l'ornitho".

RECONNAISSANCE. Le mâle est bleu roussâtre-bleu avec un cou noir et un bec noir. Le bec est long et se plie vers l'avant. La femelle est brune, c'est-à-dire "fauve-mante", mais elle a un bec noir.

HABITAT-MILIEUX. Il fréquente tous les milieux humides, même au bord des villes, les marais, les zones marécageuses.

NOURRITURE. Le colvert se nourrit de grains, de plantes aquatiques, d'insectes, de vers, de mollusques... tout y passe !

REPRODUCTION. La femelle crée un nid en petites branches et les mâles se disputent sur l'eau et l'emplacement des nids. Les nids sont aménagés avec du foin séché. Une femelle dépose entre 6 et 12 œufs d'un blanc verdâtre. Elle les couve pendant 25 à 28 jours. Les jeunes sont élevés par les parents. Une ponte de 10 à 12 œufs, la plus élevée que l'on ait vue, a été constatée en 1962 à Gisors. C'est le moment le plus dangereux pour eux, ils sont très vulnérables.

Sédentaire.

"LE PLUS DE L'ORNITHO" Le mâle est à la fois le plus commun et le plus répandu en France. On le voit partout.

NB : Le nombre d'œufs, les durées d'incubation et de nourrissage des jeunes sont donnés à titre indicatif et peuvent varier selon les conditions atmosphériques et l'abondance de la nourriture.

5

Le sommaire

SITTELE TORCHEPOT
Sitta europaea



13,5
15
23
45
55
100
150
cm

RECONNAISSANCE. Silhouette fuselée. Dessus gris-bleu, dessous orangé. Un « bandeau » noir sur l'œil. Gorge et joues blanches. Bec puissant, pointu et droit. Queue courte.

Torchepot viendrait de torchis et de pot. La sittelle peut fabriquer un torchis avec de la salive et de la boue pour réduire l'entrée de la cavité d'un arbre où elle veut nicher. Pot viendrait du nom des nichoirs ainsi nommés, les premiers nichoirs ayant été faits en poterie à une époque ancienne.

HABITAT-MILIEUX. Forêts de feuillus et mixtes, parcs et jardins. Apprécie les grands et vieux arbres.

NOURRITURE. Dans les anfractuosités ou les fissures de l'écorce elle cherche des insectes, des larves etc. En hiver elle se nourrit aussi de graines et de fruits secs. Elle fréquente les mangeoires.

REPRODUCTION. Niche dans un trou d'arbre, souvent dans les vieux nids de pics. Si l'ouverture de la cavité choisie est trop grande, elle en rétrécit l'entrée avec du « torchis ».

Ponte de 6 à 8 œufs couvés une quinzaine de jours. Les jeunes restent au nid environ 3 à 4 semaines.

Sédentaire.

"LE PLUS DE L'ORNITHO" On la voit souvent descendre le long des troncs d'arbre, la tête en bas.

Autre milieu

83

Un mode d'emploi

TOURTERELLE TURQUE
Streptopelia decaocto



15
23
32
45
55
100
150
cm

RECONNAISSANCE. Plumage gris-beige uni avec un étroit demi-collier noir derrière le cou. Extrémités des ailes sombres. Son nom vient de son origine turque. Elle a progressivement envahi l'Europe de l'ouest à partir de 1950.

HABITAT-MILIEUX. Villes et villages, parcs et jardins.

NOURRITURE. Le régime est composé de graines cultivées ou sauvages et de quelques petites baies.

REPRODUCTION. Le nid, une plate-forme rudimentaire faite de branchettes sommairement entrelacées, est placé dans un arbre ou parfois contre un bâtiment (gouttière, rebord de fenêtre).

Ponte de 2 œufs. Incubation pendant 2 semaines environ par les parents. Les jeunes quittent le nid entre 2 et 3 semaines.

Sédentaire.

"LE PLUS DE L'ORNITHO" Fin collier noir sur la nuque. Roucoulement à 3 syllabes répétées.

Environnement

48-56

67

Des exemples



Aquarelle de Maryse Bezborodko

Faites un cadeau, faites-vous un cadeau !



FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT
SEINE-ET-MARNE

Oiseaux de Seine-et-Marne
Guide de terrain pour débuter

Découvrir les oiseaux, connaître leur nom et savoir comment ils vivent, c'est ce que vous pourrez découvrir dans ce guide pour débutants édité par France Nature Environnement Seine-et-Marne (anciennement dénommée Nature Environnement 77).

Vous trouverez des fiches sur chaque oiseau et des renseignements plus généraux sur leur mode de vie. De petit format, ce guide se glisse facilement dans la poche lors des sorties dans la nature. Pour les plus curieux, une bibliographie et des sites internet leur permettront « d'aller plus avant ».



Bon de commande

	Prix unitaire	Quantité	Montant
Livre « Oiseaux de Seine-et-Marne—Guide de terrain pour débuter » (à partir de 10 exemplaires commandés, 8€ l'exemplaire, soit 80€ les 10)	10,00 €		
Frais de port (France Métropolitaine)	4,32 € / 1 livre 6,48 € / 2 livres 8,64 € à partir de 3 livres		
Je souhaite adhérer à NE77	20,00 €		
Total général de la commande			

Adresse de livraison

NOM	PRENOM
ADRESSE	
CODE POSTAL	LOCALITE
COURRIEL :	TEL. :
Date	Signature

France Nature Environnement Seine-et-Marne
 Adresse postale : Mairie 2 rue Pasteur 77240 VERT-SAINT-DENIS
 Maison forestière de Bréviande RD 346 77240 VERT-SAINT-DENIS
 Tél 01 64 71 03 78 Mail : ne77@orange.fr Blog : www.environnement77.fr
 Agréée de protection de l'environnement au titre de l'article L.141-1 du Code de l'Environnement - Agréée de Jeunesse et d'Éducation Populaire
 Membre de France Nature Environnement et de France Nature Environnement Ile-de-France

Sentinelles de la nature : l'appli des justiciers de l'environnement !

Qui ne s'est pas senti un jour démuni en découvrant une décharge sauvage, une destruction de zone humide ou encore un cours d'eau pollué ? Vous avez sous vos doigts un moyen d'agir : rejoignez les Sentinelles de la Nature, plateforme numérique de signalement des atteintes à la nature et des initiatives favorables l'environnement. Déjà déployé par de nombreuses associations du mouvement France Nature Environnement, le dispositif arrive cet été en région PACA grâce à la mobilisation de France Nature Environnement Provence-Alpes-Côte d'Azur. Alors cet été, agissez main dans la main avec les autorités compétentes et les associations du mouvement France Nature Environnement pour prévenir ou résorber les atteintes et valoriser les actions positives.

Un site et une application pour une action citoyenne environnementale

Qui n'a jamais voulu faire connaître au monde entier la belle idée en faveur de la nature et l'environnement développée près ou mettre en lumière une atteinte manifeste à l'environnement ? Avec le projet Sentinelles de la Nature, chacun dispose désormais d'un moyen d'agir facilement en quelques clics. Découvrez la site sentinellesdelanature.fr et son application mobile fraîchement lancée et disponible sur [Google Play](https://play.google.com/store/apps/details?id=com.france.nature) et [Apple Store](https://apps.apple.com/fr/app/sentinelles-de-la-nature/id1488888888).

Comment agir sur le territoire ?

Le site internet et l'application des Sentinelles de la nature permettent de contribuer à la préservation de la planète en signalant directement les atteintes ou initiatives favorables à l'environnement sur une carte participative. Ces informations sont transmises aux référents associatifs de la région pour revue et éventuelle proposition d'action lorsqu'il s'agit d'une atteinte à l'environnement.

Les citoyen·nes deviennent alors « Sentinelles » et peuvent, grâce à un système de suivi, connaître l'état d'avancement des démarches entreprises et modifier leur signalement en apportant par exemple de nouveaux éléments. Les « Sentinelles » qui le souhaitent peuvent donc rester des contributeurs actifs pour mettre fin aux atteintes à l'environnement.

Sentinelles de la nature : un projet fédéral de grande ampleur

La petite graine ne cesse de croître. Né en Auvergne Rhône Alpes, à l'initiative de [France Nature Environnement Auvergne Rhône-Alpes](http://france-nature-environnement.fr) puis de la [FRANE](http://frane.fr), le projet a été repris par France Nature Environnement pour le déployer à l'échelle nationale. 9 Fédérations régionales associatives, qui couvrent différents territoires, ont aujourd'hui rejoint le projet : l'Auvergne-Rhône-Alpes, la Bourgogne Franche-Comté, la Bretagne, le Grand Est, le Limousin et la Normandie. Cet outil permet au mouvement France Nature Environnement de renforcer sa veille écologique en sensibilisant et mobilisant largement les citoyens et les acteurs du territoire. Gratuit et sans publicité, l'initiative embrasse la volonté collective, toujours plus prégnante dans notre société, d'agir concrètement pour l'environnement.

*« Agir pour un monde vivable passe par des actions à tous les niveaux. Contribuer à révéler des irrégularités ou mettre en valeur des initiatives favorables est particulièrement important pour la préservation de notre environnement. L'application Sentinelles de la nature permet à chacun, en quelques clics, de devenir acteur d'un environnement plus sain et d'une nature plus belle, près de chez soi ou sur son lieu de vacances. A l'aide de cet outil, le temps est venu pour les hommes et femmes de bonne volonté de se prendre en main et de construire ensemble une vigie collective et citoyenne au service d'un avenir désirable », précise **Arnaud Schwartz, Président de France Nature Environnement**.*

Source : France Nature Environnement, 23 juillet 2020

Adhésion individuelle : [Bulletin d'adhésion individuelle ou familiale](#)

Adhésion associative : [Bulletin d'adhésion associative](#)

Votre avis nous intéresse

Vous avez :

- un intérêt particulier, une compétence dans les domaines de la nature, de l'environnement, du développement durable ?
- une expérience, une opinion, un article à partager ?

Contactez-nous

Par mail : fne77@orange.fr

Par téléphone : 01.64.71.03.78

Par courrier :

France Nature Environnement Seine-et-Marne

Mairie de Vert-Saint-Denis

2, rue Pasteur

77240 Vert-Saint-Denis

Consultez

[Notre blog](#)

FRANCE NATURE ENVIRONNEMENT SEINE-ET-MARNE



Maison forestière de Bréviande